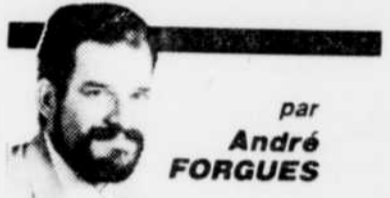




Le rapport du "comité des sages" La tactique du grand "Ouf!"

Certains les appellent les "sages". D'autres les qualifient de "provocateurs". En réalité, ce sont des hommes d'affaires (les plus en vue du Québec) qui ont reçu du gouvernement Bourassa le mandat de suggérer des moyens de dégraisser l'administration publique. Ils viennent de s'acquitter de leur tâche... en hommes d'affaires. Leur rapport a soulevé un raz-de-marée d'indignation. Tout ce qu'il faut pour permettre au premier ministre d'ajuster son gouvernail au sens du courant... et au président du Conseil du trésor, Pierre Gobeil (le maître des "sages"), d'avaler possiblement une grande tasse. André Forgues analyse les aspects tactiques de cette grande opération libérale. Hélène Baril quant à elle nous présente trois morceaux choisis de cette brochette dite des "sages".

Le premier ministre Robert Bourassa a senti le besoin d'affirmer cette semaine que la contre-révolution tranquille proposée depuis dix jours par ses trois comités de "sages" ne cache ni conspiration, ni manipulation.



par André FORGUES

M. Bourassa nierait-il sans sourire que ces rapports ne cachent rien mais révèlent plutôt son habileté politique? Ce qui, dit de façon plus positive, signifie à peu près la même chose.

Un mois à peine après avoir formé son gouvernement, le premier ministre faisait appel à des gens qu'il connaît bien et leur demandait de conseiller le gouvernement en matière de déréglementation, de privatisation des sociétés d'Etat et de "dégraissage" de l'appareil gouvernemental. Qui oserait faire à M. Bourassa l'injure de prétendre que, pour l'essentiel, il ne savait pas déjà à ce moment-là quelle direction prendre?

Le ministre Paul Gobeil ne s'en est pas caché, lui qui a accolé l'étiquette de "sages" aux membres du comité sur la révision des fonctions et organisations gouvernementales. Comité dont il était lui-même président.

Dans une conférence prononcée en avril devant des conseillers en administration, M. Gobeil disait: "Le gouvernement a voulu que la composition du comité soit à l'image des objectifs qui lui sont fixés".

Dans un échange informel avec les journalistes sur le contenu du rapport, après la conférence de presse de lundi dernier, un des membres du comité, M. Pierre Lortie, était encore plus explicite: "On n'est pas des politiciens nous autres, on peut dire tout ce qu'on pense..."

Des agents provocateurs
Comme l'invoque M. Bourassa lui-même, "les Michel Bélanger, Pierre Lortie, etc.", ne sont pas du genre à se laisser manipuler". Ils sont plutôt du genre à participer en toute conscience à un processus politique qui aidera le gouverne-

ment à agir conformément à leurs vues.

Il existe une stratégie politique bien connue, et appliquée avec brio par le gouvernement Bourassa ce printemps, qui consiste à susciter un maximum d'appréhensions au sein de la population à l'approche d'un budget pour obtenir un "ouf!" général de soulagement au dévoilement des augmentations réelles d'impôts ou de taxes qui apparaissent ainsi fort raisonnables.

Avant de s'attaquer à la "diminution de l'Etat", M. Bourassa a voulu créer un tel climat. D'où l'utilité des "sages" qui se sont portés volontaires pour jouer ce rôle d'agents provocateurs. Et le premier ministre mesurera sa marge de manoeuvre à la vigueur des réactions.

Pour provoquer, les "sages" ne pouvaient pas recommander simplement l'abolition du Comité de surveillance des étalons. Il leur fallait aussi descendre de "gros morceaux" de leur piedestal d'invulnérabilité. Ils l'ont fait avec l'assurance-santé, le réseau de l'éducation et celui des services sociaux, le ministère du Revenu, Radio-Québec, l'aide aux entreprises, la Régie du logement, la Commission de protection du territoire agricole et bien d'autres.

Un rôle politique

La nature politique du rôle des "sages" est évidente à plus d'un égard. M. Jean-Paul L'Allier faisait remarquer cette semaine que, compte-tenu du nombre et de la durée de leurs rencontres, les membres du comité n'ont pu consacrer que dix minutes en moyenne à l'examen des cas de chacun des organismes sur lesquels ils formulent des recommandations.

La présentation même de leur rapport, en 47 pages, où la problématique n'est que rapidement esquissée en tête de chaque section, témoigne aussi de l'esprit et du but dans lequel ils ont travaillé. Ce rapport n'est d'ailleurs pas conforme au mandat que leur avait donné M. Bourassa et encore moins aux objectifs spécifiques que M. Gobeil lui-même avait exposés en janvier.

M. Bourassa demandait au comité d'identifier "les problèmes, les solutions, l'épargne potentielle et les moyens de mise en oeuvre".

Lundi, M. Gobeil expliquait pourtant l'absence de chiffres précis sur ce que l'Etat économiserait en appliquant les recommandations par le fait que "ce n'était pas le mandat" du comité.

Les "sages" ne disent mot, non plus, des moyens d'"accroître la productivité par l'utilisation des nouvelles technologies", pas plus qu'ils n'indiquent "les secteurs où l'on peut accroître l'imputabilité de gestion et améliorer les contrôles administratifs". Et ce ne sont là que deux exemples d'objectifs fixés par M. Gobeil lui-même qui n'ont pas été atteints.

Le comité Gobeil

En deux interventions publiques dans les 48 heures qui ont suivi la publication du rapport des "sages", M. Bourassa, comme d'autres de ses ministres, a cherché à prendre ses distances face aux recommandations les plus dangereuses politiquement.

Il a cependant pris bien garde de leur opposer un désaveu absolu. Pour que dure le climat d'appréhension et que se poursuive le débat public, le premier ministre doit entretenir la crédibilité du rapport.

Dans les cas où le gouvernement voudra aller plus loin que ne le laissait entendre son discours électoral, ce débat pourra lui fournir les cautions dont il a besoin.

De plus, en remisant trop rapidement sur une tablette les recommandations des "sages", M. Bourassa désavouerait son président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil.

Le sort qui sera fait aux recommandations servira à mesurer le poids de M. Gobeil dans le gouvernement même s'il souligne avec insistance qu'il n'a pas signé le rapport et qu'il n'a joué qu'un rôle de coordonnateur au sein du comité. Ce qui est au coeur du débat provoqué par M. Bourassa, c'est le rapport Gobeil, même si seuls les "sages" l'ont signé. Le ministre est mal placé, lui qui reconnaît approuver la majorité des recommandations, mais qui ne peut dire si ces recommandations seront retenues "à 25 pour 100, 50 pour 100 ou 75 pour 100" par le gouvernement.

En avril, M. Gobeil expliquait aux conseillers en administration que "la remise en question est une



C'est le premier ministre Bourassa qui, en dernier essor, déterminera ce qui restera dans l'assiette de l'Etat-Provigo.

action difficile" et que "la défense du statu quo passe souvent par un discours qui se veut émouvant, et qui tente de démontrer que les services qui ont été développés sont indispensables pour la population".

Ces "discours émouvants" se font entendre depuis lundi et auront sans aucun doute un impact considérable sur l'avenir politique du ministre Gobeil envoyé seul sur le front par son chef.

En réservant ses opinions sur

chacune des recommandations pour le conseil des ministres, M. Gobeil est piégé car chacun pourra croire qu'il appuie telle ou telle suggestion des sages. En refusant de donner une opinion d'ensemble sur le rapport, le premier ministre, lui, garde toutes les portes ouvertes.

La vigueur avec laquelle les réactions négatives se sont faites entendre cette semaine annonce une partie difficile pour M. Gobeil tandis que M. Bourassa écoute et

observe. Après avoir bien pesé la détermination des leaders d'opinion dans les dossiers les plus corses, M. Bourassa décidera jusqu'à quel point il "diminuera l'Etat" et fera figure d'homme modéré et soucieux de préserver l'intérêt public. Il sera le chef pour qui l'Etat, ça ne se mène pas comme une "business".

Et tout le monde, sauf peut-être Paul Gobeil, poussera un grand "Ouf!".

Qui sont les nouveaux gourous du Québec?



Deux piliers du groupe des "sages": Pierre Lortie, de chez Provigo, et Michel Bélanger, de la Banque nationale.

Qui sont les nouveaux gourous de la société québécoise? D'où viennent ceux qui, à la demande du gouvernement Bourassa, ont accepté de siéger au "conseil d'administration" de la province? Bénévoles, ils ont en commun un salaire d'au delà de \$100,000 par année dans le monde des affaires. Vieilles connaissances, ils comptent de bons amis parmi les élus. Vedettes de l'entreprise privée, ils ont enfin été tentés, à un moment ou l'autre de leur vie, par la politique.



par Hélène BARIL

Grande "star" de ce trio d'hommes d'affaires qui ont formé le comité dit des "sages", Pierre Lortie a pris la tête de la plus grosse compagnie québécoise, Provigo, à la suite d'un putsch orchestré par son principal actionnaire, la Caisse de dépôt et de placement. A 39 ans, cette figure de proue du monde des affaires a pourtant commencé sa carrière comme chef de cabinet du ministre des finances Raymond Garneau et n'a jamais complètement cessé d'être identifié à la politique et notamment au parti libéral.

Après avoir été le plus courtisé des candidats potentiels à la direction du parti d'abord, la vedette

que M. Robert Bourassa a vainement cherché à attirer dans son équipe ensuite, cet ingénieur de formation prouve que les relations politiques peuvent changer le cours d'une carrière. Repêché par M. Garneau alors qu'il était frais émoulu de l'université, il a ensuite été remarqué par le président de la Bourse de Montréal, nul autre que son collègue du comité des "sages", Michel Bélanger, qui l'a invité à se joindre à la direction de la sélecte institution.

Tenté par la politique mais retenu par le tout nouveau "glamour" dont jouissent les hommes d'affaires au Québec, Pierre Lortie semble avoir décidé de faire les deux à la fois. Actif durant la dernière campagne électorale au cours de laquelle il a donné un coup de pouce à quelques candidats dont son collègue de Provigo, Paul Gobeil, le président de la chaîne de distribution a même accepté, en février dernier, d'enseigner aux attachés politiques du nouveau gouvernement l'abc de leurs fonctions! L'Etat-Provigo, c'est ça.

Michel Bélanger

Doyen des "sages", le président de la Banque nationale est aussi le symbole vivant de l'évolution du Québec. M. Bélanger est issu de la première génération d'économistes du Québec, et il a été associé aux grandes oeuvres de l'Etat aussitôt sorti de l'université. C'est nul autre que le premier ministre

Jean Lesage qui a remarqué le jeune fonctionnaire fédéral et l'a convaincu de revenir au Québec où tout était à faire.

Il n'est pas une des grandes réalisations de cette période à laquelle M. Bélanger n'ait pas été mêlé: le régime des rentes particulier du Québec qui a permis la création de la Caisse de dépôt, la nationalisation d'Hydro-Québec, les sociétés d'Etat à vocation industrielle. C'est pourtant le même homme qui proposait, cette semaine, de laisser la perception de l'impôt au gouvernement fédéral. Brûlant aujourd'hui ce qu'il adorait hier, celui qui a tant travaillé à faire du Québec une province pas comme les autres, souhaite maintenant la disparition de la plupart des points qui la distinguent.

Il faut dire qu'à l'instar du Québec, M. Bélanger a fait des grands pas depuis la révolution tranquille. Premier francophone à occuper le siège du président à la Bourse de Montréal, il deviendra aussi le premier dirigeant québécois de la sixième banque canadienne, après avoir été l'artisan de la ténébreuse fusion de la Banque provinciale et de la Banque canadienne-nationale. Toujours courtisé, jamais il ne s'est commis en politique. Mais le banquier a entretenu des relations étroites avec la politique et le pouvoir et il s'est fait le défenseur, depuis quelques années, de la façon stupide et radicale de réduire les dépenses gouverne-

mentales qui est, dit-il, la seule efficace...

Yvon Marcoux

Si MM. Lortie et Bélanger n'ont presque plus besoin de présentation, le troisième membre du comité des "sages" est moins bien connu. Vice-président de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, M. Yvon Marcoux n'est pourtant pas un nouveau venu. Il a été, lui aussi, grand commis de l'Etat à l'époque pas si lointaine où il fallait bâtir plutôt que rationaliser. Quand le Parti québécois a pris le pouvoir en 1976, M. Marcoux était sous-ministre adjoint aux Affaires municipales.

Cet ancien secrétaire adjoint du Conseil du trésor est aussi président de la Chambre de commerce de Montréal, un itinéraire passablement fréquenté par les nouveaux gourous. A la chambre, il fait la promotion de la privatisation des services municipaux tout en admettant "que l'Etat-catalyseur ne délogera pas l'Etat-providence en un tour de main". Mais cet autre banquier est un modéré, affirme son collègue de la chambre de Commerce, M. Luc Lacharité.

Il suffit d'ajouter que M. Marcoux était à la Banque nationale avec M. Michel Bélanger avant de passer à la Banque d'épargne où officiait jusqu'à récemment M. Raymond Garneau, avant son entrée en politique fédérale. Le Québec est bien petit...

Pour les 25 ans du ministère québécois du Revenu Un "lifting" ou une autopsie?

Le ministère québécois du Revenu, qui célèbre discrètement cette année son 25^e anniversaire, avait bien mauvaise réputation auprès des contribuables. On a donc commencé à lui refaire une jeunesse et une beauté. Et c'est précisément le moment que choisissent les "sages" du ministre Gobeil pour le condamner à mort... tout au moins pour en suggérer la disparition. Ghislaine Rheault nous parle du système digestif et des... spasmes de cette "baleine" administrative.

Les "sages" voudraient bien voir disparaître le service de perception de l'impôt au Québec. Dans le rapport Gobeil rendu public lundi dernier, Michel Bélanger (Banque nationale) Pierre Lortie (Provigo) et Yvon Marcoux (Banque d'Épargne) font miroiter courtoisement les économies fabuleuses qu'on pourrait réaliser si le fédéral et le Québec utilisaient la même tirelire... Toutefois, ils ne se sont pas donné le mal d'étayer leurs intuitions économiques par une analyse serrée des coûts et bénéfices des services du fisc.



Textes de
Ghislaine RHEAULT

Ils affirment qu'il en coûtera \$228 millions cette année pour aller chercher des revenus fiscaux de \$16,9 milliards, incluant les \$8,1 milliards de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le fédéral, plaident-ils dans leur rapport, offre ce service gratuitement aux autres provinces. Et depuis 1972, il accepte d'administrer des mesures fiscales spéciales. Il suffirait de s'entendre avec lui, quitte à payer un peu plus pour le traitement de nos particularités. On peut songer par exemple au régime d'épargne-actions (REA) inconnu dans les autres provinces.

En plus d'économiser des millions, on allégerait le pensum des citoyens forcés de faire deux fois leur devoir de contribuable, ajoutent encore les banquiers.

Au moment où on cherche à gratter les fonds de tiroirs, l'idée pourrait paraître séduisante à ceux-là qui rêvent de grandes cohabitations avec le fédéral. Mais d'autres y voient une entreprise suicidaire pour le Québec. Le débat est ouvert.

Pour l'instant, on n'en est pas encore à vendre aux enchères les 1200 (2000 d'ici quelques mois) terminaux d'ordinateurs dont le ministère du Revenu est doté.

Mais sitôt le rapport publié, M. Bourassa s'est empressé de mettre le couvercle sur la marmite en se portant à la défense de l'autonomie fiscale du Québec.

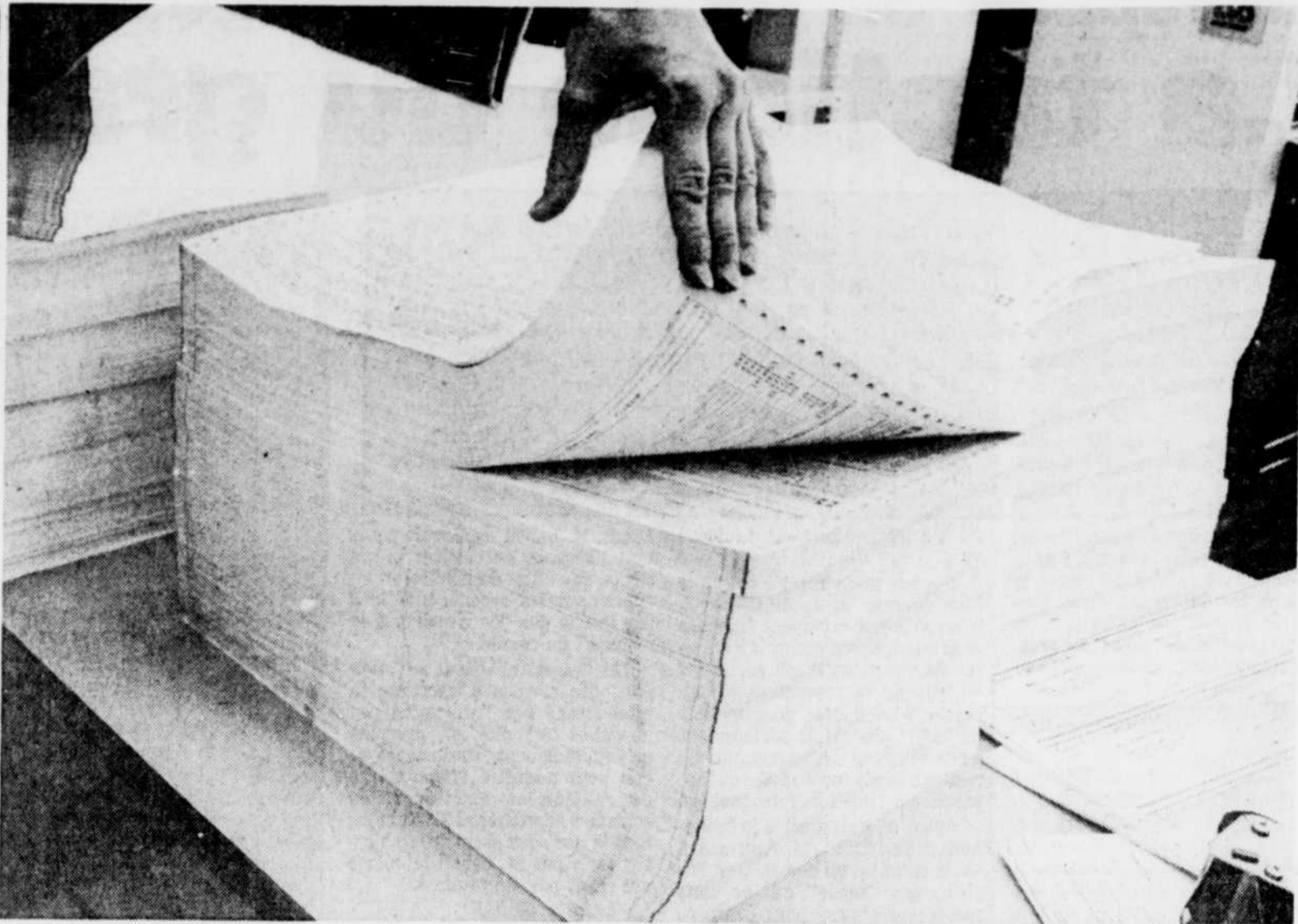
Le temps des flons flons

Ce qui surprend, c'est que cette idée lumineuse n'ait pas germé à l'époque où ces anciens fonctionnaires devenus financiers, étaient des conseillers seniors des gouvernements du Québec.

Cette proposition tombe comme un pavé dans la mare au moment où le ministère célèbre modestement ses vingt-cinq ans tout en amorçant une refonte de systèmes administratifs et informatiques vieux de douze ans.

Ce ministère est né en même temps que la Révolution tranquille. Le 1^{er} avril 1961, la section Bureau du Revenu du ministère des Finances s'en détachait pour devenir un ministère distinct. Le Québec percevait déjà ses propres impôts depuis 1954.

Les ministres libéraux Paul Earl, Eric Kierans, Richard Hyde, Raymond Johnston, William Tetley, Gerald Harvey, Robert Quenneville s'y sont succédés. Puis les péquistes Jacques Parizeau, Michel Clair, Reynald Fréchette, Alain Marcoux, Robert Dean et Maurice Martel. Depuis le 12 décembre, c'est M. Michel Gratton qui a repris le poste.



Des avis de cotisation... des cheques... En voulez-vous? En v'là!

Au fil de ces années, les missions sociales du revenu se sont élargies: perception des contributions aux régimes des rentes, de l'assurance-maladie, remboursement des impôts fonciers, du supplément au revenu de travail et allocation de logement aux personnes âgées.

Malgré ces rôles divers, le Revenu est surtout connu comme percepteur des taxes et impôts pour financer les programmes du gouvernement. Ce qui lui vaut une cote d'amour fort basse qui fut longtemps méritée.

Mais depuis quelques années, on s'est acharné à rendre le percepteur anonyme un peu plus sympathique.

Depuis 1981, le ministère a fi-

gnolé les services à la clientèle. Cette démarche s'était déjà amorcée quand le ministre Lazure, responsable des Relations avec les citoyens a tiré à boulets rouges sur le ministère, dans son premier rapport d'activités. Les plaintes étaient nombreuses: harcèlement des débiteurs, délais coupe-gorge pour réclamer les paiements, absence de recours des contribuables etc.

Le ministère faisait même alors payer des intérêts sur des trop-versés même quand il était responsable des erreurs.

Depuis, on a mis de l'huile dans la machine. Les contribuables ont un recours devant la Cour des petites créances.

Le vent a tourné. Mais il reste encore des sujets d'insatisfaction.

Les systèmes informatiques ont révolutionné la perception. Mais la rapidité des remboursements d'impôt laisse encore à désirer. Même les employés du ministère s'en plaignent.

On a tenté de simplifier la déclaration du revenu. Même des firmes américaines ont été consultées. Mais les formulaires et annexes restent encore un embrouillamini sans bon sens. On ne sait pas encore appeler simplement un chat un chat.

Cette année cependant, on a fait un pas considérable en expédiant 851,000 nouveaux formulaires sans calcul. L'expérience est encourageante même si 125,974 contribuables seulement les avaient utilisés jusqu'au 9 juillet.

La révision en profondeur des systèmes administratifs et informatiques du ministère qui doit durer six ans a été approuvée au début de 1986 par le Conseil du trésor présidé par M. Paul Gobeil. Ce projet qui s'est d'abord appelé CESAR, doit permettre notamment de réduire considérablement le personnel du ministère en informatisant le plus de tâches possible. Il vise aussi l'intégration de la comptabilité, la souplesse de communication des systèmes, le regroupement des données pour offrir une image simplifiée de l'utilisateur.

Il serait curieux maintenant que M. Gobeil, inspiré par les sages, tente de jouer les Brutus après avoir donné sa bénédiction à César.

Comme dans le ventre d'une baleine

Au cours des dernières semaines, les centaines d'employés qui ont travaillé durant la période de pointe annuelle à la perception de l'impôt sont retournés chez eux.

Chaque année, pour eux le rituel se répète. Pendant dix, douze, quinze semaines, ces occasionnels en majorité des femmes, sont au boulot. Certains ont cinq, huit ou dix ans d'expérience. Le travail est répétitif, l'emploi précaire.

Il y en a qui actionnent les machines ouvrant les milliers d'enveloppes. 105 femmes attablées en même temps à 105 terminaux à la saisie des données, "pitonnent" à une vitesse incroyable (10 000 frappes à l'heure), pour mettre en mémoire tous les chiffres qui appa-

raissent dans les cases sombres des rapports d'impôt. La journée finie, une autre équipe les remplace. Les horaires sont variables.

D'autres classent durant de longues journées les milliers de formules et d'annexes. Ou les mettent en lots de 100.

D'autres vérifient les erreurs, les formules rejetées, corrigent, joignent les contribuables au téléphone. D'autres employées (dont plusieurs sont permanentes) encassent les chèques dans le système baptisé Charlotte. A dix-huit, elles font parfois 17, 500 transactions en une journée et font entrer généralement \$20 millions...parfois \$100 millions par jour dans les caisses de l'Etat. Au grand soulagement du ministre des Finances.

Au traitement informatique, les ordinateurs sont à l'oeuvre 24 heures sur 24, six jours par semaine. Les équipes composées de 50 pour 100 de femmes et d'une forte proportion d'employés permanents, se relaient.

D'autres occasionnels transportent d'un service à l'autre, dans de grands bacs de plastique, les formules à traiter.

Un emploi stable

Rares sont les employés occasionnels qui travaillent assez longtemps durant la période de pointe pour toucher des prestations d'assurance-chômage. Mais ils y reviennent bon an mal an. Pour plusieurs d'entre eux, ceux qui jouissent d'un droit de rappel, c'est le seul emploi "stable" sur lequel ils peuvent compter.

Cette année, entre le mois de mars et le 9 juillet, 40,000 journées de travail ont été consacrées à la seule perception de l'impôt. 28,600 journées ont été assurées par des occasionnels et 11,300 par des employés permanents réguliers. Le ministère du Revenu demeure le 5^e utilisateur de personnel occasionnel au gouvernement, après les Transports, l'Énergie, les Loisirs et maintenant l'Agriculture.

L'implantation de systèmes informatiques de plus en plus sophistiqués a réduit le recours à ces employés.

Ainsi, en 1984-85, un peu plus de 1000 occasionnels (sur les 11,287 "personnes-années" employées au gouvernement) étaient au Revenu. L'année dernière on en

comptait 803. Et le projet baptisé CESAR pourrait contribuer à le réduire encore.

La baleine à l'oeuvre

Le 9 juillet, plus de 3 millions d'enveloppes brunes avaient été traitées dans les centres de Montréal et de Québec. On avait remboursé 2,398,000 contribuables pour un montant moyen de \$373,00. Et 334,000 citoyens avaient été avisés qu'ils devaient encore des sous à l'Etat. 550,000 autres avaient remboursé leur dû et étaient en règle, sinon avec leur conscience, du moins avec l'Etat.

Le travail du fisc (du latin panier), fait penser à la digestion lente d'une baleine qui serait dotée de quatre ou cinq estomacs.

Le rapport d'impôt circule dans un grand nombre de ces poches secrètes. C'est un miracle qu'on n'en égare jamais... ou presque. On le reçoit, le met en lot, l'examine, le revise. On en saisit les données et il est traité par les systèmes informatiques. S'il ne provoque pas de rejet, il donne lieu à un avis de cotisation. S'il est rejeté, il refait la boucle pour un second tour. Avant d'aboutir au moment "émouvant" où la signature du sous-ministre des Finances est apposée mécani-

quement sur les chèques de remboursement.

Au total, 4 millions de rapports empruntent les cavernes du fisc.

Dans l'est du Québec la baleine digère dans le décor tout doré du Marly à la Pointe-Sainte-Foy. A Montréal, dans une tour du Complexe Desjardins.

Mais curieusement, alors qu'à Québec on avait réussi à regrouper toutes les étapes du traitement de l'impôt dans un seul édifice, cette année on a dû fractionner de nouveau la chaîne. Le ministère de l'Environnement a gagné du terrain dans l'édifice Marly. Plusieurs morceaux de l'estomac du cétacée se sont retrouvés au centre-ville de Québec: la réception du courrier s'y faisait et la mise en lots. Mais l'encasement des chèques et la saisie des données était à Marly. Le traitement informatique entouré de mesures extrêmes de sécurité est resté bien sûr à Ste-Foy. On traite d'ailleurs toutes les informations, y compris celles des rapports acheminés dans la région de Montréal.

C'est dans cet organisme complexe et ces emplois que les "sages" rêvent de mettre la hache... les jours où ils digèrent mal.

Argent sonnante et bobettes rouges

Dans l'enveloppe brune, une paire de bobettes rouges. Et un mot: "C'est tout ce qui me reste."

Les employés occasionnels qui ouvrent les rapports d'impôt y trouvent d'étranges cadeaux.

Une contribuable distraite y a échappé une boucle d'oreille. Certains citoyens rageurs y insèrent des mots meurtriers...

Si généralement, les enveloppes sont silencieuses, et le travail routinier, il arrive qu'on y fasse des découvertes... plus intéressantes que celles des voutes d'Al Capone.

Ainsi, il y a deux ans, un contribuable anonyme a soulagé sa conscience en envoyant \$25,000 au fisc, en argent comptant. Il y avait tout simplement adjoint le petit mot: "Voilà ce que je crois devoir à l'impôt".

Le magot a pris le chemin du fonds consolidé du gouvernement. Après multiples signatures des témoins, raconte la coordonnatrice, qui avait assisté à la découverte.

L'histoire ne dit pas si les inspecteurs du fisc ne sont pas tombés ensuite sur la frippe de ce contribuable repentant à l'issue des enquêtes dont ils ont le secret. Car c'est en espèces sonnantes et trébuchantes, sans laisser de traces ou d'empreintes digitales, qu'il a acquitté sa dette.

On ne saura jamais si c'était un Bélanger, un Lortie, un Marcoux, un Gobeil... Ou un homme ordinaire.



L'ouverture du courrier, au Centre Champlain.

Le Soleil, Roland Marcoux

Assistés sociaux-vs-boubou-macoutes Un match inégal et contesté

♦ La chasse aux fraudeurs de l'aide sociale, entreprise par le gouvernement du Québec, laisse supposer qu'il a de sérieuses raisons qui lui permettent de croire que les assistés sociaux sont les plus grands fraudeurs de l'Etat. Or, il n'en est rien.

Le gouvernement ne possède pas suffisamment de données pour lui permettre de faire une évaluation plus ou moins précise du nombre de fraudeurs de l'aide sociale et encore moins des sommes d'argent en cause. Le montant de \$68 millions à récupérer, pour l'année en cours, a été fixé arbitrairement par le Conseil du trésor.



par
DAMIEN GAGNON

Le ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, entend quand même continuer l'opération. Les visites à domicile chez les assistés sociaux vont donc se poursuivre à moins qu'un tribunal ne les déclare illégales.

On prévoit, que d'ici le 1er avril 1987, les agents socio-économiques des centres Travail-Québec, mieux connus sous le nom de boubou-macoutes, auront visité 120,000 assistés sociaux. Tout indique que l'opération ne s'arrêtera pas là. Elle devrait se poursuivre en 1987-1988. Ainsi, en deux ans, plus de 50 pour 100 des assistés sociaux auront été visités.

Montant conservateur

Responsable de cette opération, M. Jean-Marie Lalonde, directeur général du réseau Travail-Québec, soutient que le montant que le gouvernement veut récupérer apparaît bien conservateur maintenant que l'on connaît les premiers résultats des visites à domicile.

On s'est rendu compte que le nombre des assistés sociaux a considérablement augmenté suite à l'abandon par le précédent gouvernement des visites à domicile, note l'attachée de presse du ministre Paradis, Mme Sylvie Marier.

Assez curieusement donc, le gouvernement se lance dans une chasse aux présumés fraudeurs de l'aide sociale sans connaître les résultats des mesures de contrôle mises de l'avant au cours des dernières années. Par exemple, on ne connaît toujours pas les résultats de l'opération mise en route l'automne dernier et obligeant les assistés sociaux à se rendre aux bureaux des centres Travail-Québec pour recevoir leur chèque. On nous promet ces résultats pour les prochaines semaines.

Devant l'absence de données significatives au niveau provincial, il faut donc s'en remettre aux études les plus sérieuses du gouvernement fédéral dont le rapport McDonald. Selon ce rapport, le gaspillage qui est fait au niveau de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale n'est rien à côté de celui qui se fait dans la gestion des

Que cherche le gouvernement en fouillant dans les poubelles des assistés sociaux? Des fraudeurs, répond carrément le ministre Paradis. Avant de lancer dans la bataille ses boubou-macoutes, disposait-il d'informations qui lui permettaient de croire qu'ils sont légion ces Québécois qui "profitent" de l'aide sociale? Il semble que non. On ne sait pas encore si l'abondance du gibier justifiait l'ouverture de la chasse. Damien Gagnon fait le point.



Le Soleil, André Pichette

C'est quoi le luxe pour un assisté social?

ressources de l'Etat, dans l'absence de concertation et de planification, etc.

La poche des pauvres

Comment expliquer cet acharnement du gouvernement sur le dos des assistés sociaux alors qu'il sait pertinemment que ce n'est pas en fouillant les poches des pauvres qu'il va devenir riche? M. Jean-Paul L'Allier, ministre du gouvernement Bourassa au début des années 70, apporte une réponse.

Il écrit dans le Devoir du 28 juin dernier que le Parti libéral met à exécution un vieux rêve. "Au début des années 70, il ne s'est à peu près jamais passé une assemblée régionale, un conseil général

ou un congrès du Parti libéral sans que la question des assistés sociaux ne soit abordée"

"Le ministre des Affaires sociales d'alors, M. Claude Castonguay, avait beau citer chiffres et statistiques pour montrer que le pourcentage de fraudes dans les politiques sociales n'était pas supérieur à celui relevé dans d'autres politiques d'aide à l'entreprise, de création d'emplois, etc., rien n'y faisait".

Personne ne met en doute le pouvoir de l'Etat de contrôler. Mais ce droit n'est pas global et absolu, il doit se faire dans le respect des droits des individus soutient M. Gilles Robert de la Com-

mission des droits de la personne. De l'avis de la Commission, ce qui se fait présentement chez les assistés sociaux est difficilement conciliable avec la Charte des droits et libertés qui a été adoptée en 1975 sous le gouvernement Bourassa.

On n'avait pas le choix

Nous n'avions pas le choix des moyens, prétend M. Lalonde. A son avis, la seule façon efficace de découvrir les fraudeurs de l'aide sociale et d'être en mesure d'en établir le nombre c'est de se rendre à leur domicile. "On a bien beau les convoquer aux bureaux des centres Travail-Québec, ils n'amèneront pas avec eux leur conjoint, leur voiture de l'année ou encore les enfants qu'ils cachent

dans le sous-sol"...

Les premiers résultats des visites à domicile semblent lui donner raison. Sur les 5,998 cas qui ont fait l'objet d'une décision suite aux visites à domicile, 751 assistés sociaux ont vu leur chèque annulé et 276 ont eu droit à une révision à la baisse.

Il ne faudrait toutefois pas conclure trop vite. Les agents socio-économiques ont, sans doute, rendu visite aux assistés sociaux qu'ils soupçonnaient. Pour ce premier mois de visites, les centres Travail-Québec avaient reçu quelque 1,750 cas de dénonciations.

Les quelque 200 agents socio-économiques qui ont reçu comme

mandat de se rendre à domicile ont une grille d'enquête très serrée. Tout y passe, de l'examen des biens à l'état de santé et à la vie maritale. A savoir, par exemple, s'il n'y a pas dans la garde-robe des vêtements qui laissent supposer la présence d'un conjoint ou encore un environnement de luxe qui n'a pu être acquis avec le chèque d'aide sociale.

Mises en marche le 20 mai dernier, ces visites à domicile ont fait l'objet de vives dénonciations de la part de nombreux groupes préoccupés du sort des assistés sociaux, dont l'Assemblée des évêques du Québec.

Selon Mgr Adolphe Proulx, évêque de Hull et président du comité des Affaires sociales de l'Assemblée des évêques, l'attitude du gouvernement envers les plus démunis est difficilement justifiable. Les soupes populaires se multiplient et accueillent de plus en plus de gens, non seulement des vieillards et des chômeurs mais aussi... des enfants et des écoliers. **Des sous-citoyens**

Ces visites systématiques à domicile font des assistés sociaux des sous-citoyens affirme M. Gilles Robert. Elles sont contraires à toutes nos lois qui soutiennent qu'un individu est innocent jusqu'à preuve du contraire. Tous les assistés sociaux sont présumés coupables ce qui va totalement à l'encontre de la Charte, insiste M. Robert.

Le ministre Paradis a clairement indiqué qu'il n'entendait pas se plier à l'avis de la Commission. Elle n'est pourtant pas seule à penser ainsi. La Commission des services juridiques du Québec et la Ligue des droits et libertés de la personne ont aussi dénoncé ces visites.

M. Paradis s'en remet à l'avis juridique du ministère de la Justice qui lui donne raison. Il ne mettra fin à cette pratique que si un tribunal la déclare illégale.

Le ministre sait pertinemment que le temps joue pour lui. Si l'on tient compte des délais de la justice, il faudrait entre 12 et 18 mois pour qu'un jugement soit rendu advenant la déposition d'une plainte devant le tribunal.

Si les assistés sociaux ne portent pas plainte, il ne faut surtout pas conclure que c'est parce qu'ils se cachent. La lutte est carrément inégale. L'Etat est dans une situation de force évidente. Il ne s'agit pas d'un adversaire ordinaire. De plus, la situation économique et sociale de l'assisté ne lui facilite guère les choses.

Il est clairement inscrit dans la Charte que l'aide sociale est un droit et non un privilège, fait remarquer M. Robert. On ne peut restreindre l'aide sociale qu'aux seules personnes incapables au travail, pas plus que forcer un individu à suivre des cours de formation pour avoir droit à l'aide sociale.

"On peut se questionner, à savoir si on a eu raison d'inscrire certains droits dans la Charte mais le gouvernement ne peut changer les règles du jeu sans d'abord apporter les modifications qui s'imposent."

Un Québécois sur dix vit de l'aide sociale



Le ministre Paradis n'entend pas mettre fin à la chasse.

♦ Une personne sur dix au Québec (694,000) voit sa subsistance assurée par l'aide sociale. Au cours de l'année 1986-1987, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu prévoit qu'il versera \$2,187 milliards à cette partie de la population.

En avril dernier, 416,300 personnes seules ou qui ont des enfants à charge recevaient un chèque de l'aide sociale. Il y a autant de bénéficiaires chez les hommes (207,600) que chez les femmes (208,700).

Si l'on considère l'état civil des bénéficiaires, 235,800 étaient célibataires, 53,300 mariés, 15,400 veufs ou veuves, 16,200 séparées légalement ou de fait et 57,300 divorcés.

Au niveau de l'âge, le plus grand nombre de bénéficiaires se retrouvent chez les 21 à 44 ans. On en comptait 40,400 chez les moins de 20 ans, 108,400 chez les 21 à 29 ans, 137,200 chez les 30 à 44 ans, 64,300 chez les 45 à 54 ans, 61,500 chez les 55 à 64 ans et 4,500 chez les 65 ans et plus.

L'assisté social de moins de 30 ans qui est apte au travail, reçoit \$163, par mois. On en compte 148,000 dans cette catégorie. Il y a aussi quelque 108,000 personnes handicapées et de tous les âges qui

reçoivent de l'aide sociale.

Un adulte seul reçoit \$448 par mois. S'il a un enfant il reçoit \$609 et \$659 s'il a deux enfants. Dans le cas de deux adultes, le chèque mensuel est de \$712. L'assistance passe à \$769 s'ils ont un enfant et à \$815 pour une famille de quatre.

L'aide que reçoivent les assistés sociaux est donc de beaucoup en deçà des montants fixés pour le seuil de la pauvreté qu'il s'agit d'une personne seule ou avec enfants à charge. Malgré ce fait, le gouvernement a décidé d'abandonner l'indexation trimestrielle des chèques. Ils ne seront indexés qu'une fois l'an, ce qui fera perdre globalement aux assistés sociaux \$31 millions.

Une forte augmentation

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, M. Pierre Paradis, invoque l'augmentation considérable du nombre des assistés sociaux au cours des dernières années pour justifier l'instauration des visites à domicile chez les assistés sociaux. Il qualifie cette situation d'anormale l'attribuant au relâchement des contrôles sous l'ancien gouvernement.

Selon M. Paradis, en 1976, on comptait 220,159 ménages sur l'aide sociale alors qu'en 1985, le

nombre a presque doublé passant à 418,884.

Pour le ministre, cette situation n'est pas uniquement attribuable aux conditions économiques défavorables qui ont fait que des individus ont perdu leur emploi. Il blâme le laxisme des administrateurs et les fraudeurs pour les prestations qui ont été versées en trop. Le taux de chômage n'en est pas moins passé de 8 pour cent, en 1976, à près de 12 pour cent en mars dernier, son plus bas niveau depuis 1982.

Le ministre parle d'une augmentation effrayante de dossiers erronés volontaires ou non, qui ont été découverts en 1985-1986. Il mentionne 74,389 dossiers, ce qui constitue 17,75 pour 100 de l'ensemble des dossiers de l'aide sociale.

L'aide sociale ne correspond plus aux besoins pour lesquels elle a été créée, soutient M. Jean-Marie Lalonde, directeur général du réseau des centres Travail-Québec. L'aide sociale c'est une solution de dernier recours pour ceux qui sont incapables au travail alors que présentement les deux tiers des assistés sociaux sont aptes au travail.

Il faut donc, ajoute M. Lalonde, trouver des moyens de remettre

sur le marché du travail ces personnes par des programmes de formation et de recyclage.

Il ajoute qu'il faut mettre son coeur de côté et s'en tenir strictement à la loi dans les décisions à prendre concernant l'éligibilité à l'aide sociale et les montants à verser. A son avis, on peut trouver que les montants versés ne sont pas suffisants. Mais il n'appartient pas aux fonctionnaires de changer les règles du jeu, ce pouvoir relève des élus du peuple.

Il comprend difficilement le tollé de protestation contre les visites à domicile. Dans la plupart des régions du Québec, dit-il, les agents de l'aide sociale ont toujours visité à domicile les personnes qui faisaient une demande de prestations. Jusqu'en 1980, dans la région de Québec, les agents s'y rendaient une fois l'an afin de faire une réévaluation de la situation des bénéficiaires.

M. Gilles Robert, de la Commission des droits de la personne, soutient pour sa part qu'au cours des cinq dernières années la Commission a été informée d'un bon nombre de choses qui se passaient dans le domaine de l'aide sociale. Il n'était pas alors question de visites à domicile comme elles se pratiquent présentement.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

Les leçons du thon avarié

Depuis ce qu'on a convenu d'appeler "le scandale du thon avarié", une importante usine du Nouveau-Brunswick est fermée et 400 travailleurs sont privés de leur emploi. Bien sûr, il s'agit d'un tribut fort lourd à supporter dans une province où les emplois sont d'autant plus précieux que le taux de chômage se maintient historiquement à un niveau catastrophique.

Une commission d'enquête présidée par le Dr Alex Morrison, directeur du département des sciences de l'alimentation à l'université Guelph, vient d'établir d'une part que le thon en question, malgré une qualité pour le moins douteuse, n'était pas impropre à la consommation, et d'autre part que les méthodes de traitement et de conservation du thon utilisées par la compagnie Star-Kist nécessitaient certains correctifs.

Les dirigeants de l'entreprise ont déjà accepté de corriger les lacunes mises en lumière dans le rapport Morrison, mais souhaiteraient en contrepartie pouvoir remettre en circulation les 22 millions de boîtes de thon (d'une valeur globale de \$17 millions) qui avaient été retirées du marché au moment de l'éclatement du scandale qui avait coûté son poste au ministre des pêcheries de l'époque, M. John Fraser.

Ce que Star-Kist propose, c'est d'offrir ces boîtes de thon sur les marchés extérieurs, où les standards de qualité sont moins élevés qu'au Canada. Le nouveau ministre des pêcheries, M. Tom Siddon, s'oppose pour sa part à cette solution, soumettant que c'est la réputation du Canada à l'étranger qui risque d'en souffrir.

Le ministre Siddon a totalement raison et devra éviter de céder aux pressions de ceux qui invoqueront les 400 emplois en jeu à l'usine de St. Andrews pour le faire changer d'idée. Le Canada a choisi de se donner des standards de qualité supérieurs à ceux de nombreux autres pays. Ce sont l'ensemble des consommateurs du pays qui bénéficient de ces politiques, même s'ils doivent en assumer les coûts.

Si les 22 millions de boîtes de thon ne correspondent pas à la qualité que les Canadiens sont en droit d'exiger, le Canada n'a rien à gagner à les offrir aux consommateurs des autres pays. Même si l'argument des 400 emplois est de taille, il ne résiste pas à un examen sérieux. En effet, le Canada exporte des tonnes de poisson à l'étranger, et le jour où les consommateurs ne pourront être assurés de la qualité de ce qui leur est offert, des milliers d'emplois seront en jeu et non seulement ceux de la compagnie Star-Kist.

Le plus incompréhensible dans cette affaire, c'est que la compagnie Star-Kist elle-même n'ait pas encore compris qu'elle se nuit à elle-même en tentant de mettre sur le marché un produit de qualité douteuse. Elle a réussi une première fois à faire renverser l'avis des inspecteurs fédéraux en s'adressant directement au ministre de l'époque, M. John Fraser. On connaît la suite: le ministre a dû démissionner, le thon être retiré de la circulation, l'usine fermer ses portes et les employés se retrouver au chômage.

Au moment où une vague de privatisation déferle sur l'Amérique du Nord et que partout les ténors du patronat vantent l'efficacité et la productivité de l'entreprise privée par rapport à l'entreprise publique, il n'est guère rassurant de constater qu'une entreprise comme Star-Kist semble davantage préoccupée par la récupération de l'argent investi dans ses 22 millions de boîtes de thon que par la qualité des produits susceptibles d'être offerts aux consommateurs, d'autant plus que, comme l'a démontré le rapport du Dr Alex Morrison, la compagnie est elle-même grandement responsable des malheurs qu'elle vit présentement.

Détruire ce thon ou encore le convertir en aliments pour animaux contribuerait bien davantage à redorer une image déjà lourdement entachée et à rassurer les consommateurs canadiens autant qu'étrangers que pourrait ne le faire la récupération totale ou partielle d'une perte financière. À ce chapitre, la décision de la chaîne d'alimentation Provigo de retirer de ses 1.000 magasins et filiales tous les fruits en provenance d'Afrique du Sud suite à une vague menace d'empoisonnement devrait servir d'exemple à Star-Kist et à toutes les autres entreprises qui auraient l'intention de l'imiter. ●

par
Alain
GUILBERT



AD LIB Allô, c'est pour un cas...

De ce temps-ci, le gouvernement Bourassa a de quoi se pêter allégrement les bretelles. Il y a quelques jours, déjà 1750 citoyens coopératifs avaient dénoncé des fraudeurs de l'aide sociale. Un succès d'autant plus inespéré que même l'ex-ministre Parizeau est d'accord... quand on sait que ça doit lui en prendre pour féliciter les libéraux. Mais il était urgent qu'on se décide à mettre au pas ces fainéants qui vivent aux crochets de l'État, pendant que les autres se crévent à l'ouvrage... Qui se permettent même d'aller en Floride avec notre argent...

Seulement... Vous trouvez pas que ça sent un peu mauvais? Vous me direz qu'il n'y a pas de comparaison, mais ça me fout des relents du temps de



par
Paul
LACHANCE

L'Occupation, en France, où les fils dénonçaient les pères et les épouses dénonçaient leurs conjoints que les Allemands collaient au mur avec 12 pruneaux dans la peau. Je sais pas trop, mais j'ai l'impression qu'un pareil procédé rend tout le monde un peu honteux, qu'on soit pour ou contre la dénonciation des fraudeurs... que la maudite hommerie ne devrait pas avoir grand chose à faire dans ce cloaque que des gars sont après tout payés pour nettoyer...

Ça prouve, en tout cas, que

de bons citoyens. Ils commettent une vertueuse saloperie qu'on est mal pris pour dénoncer. Et le gouvernement ne se grandit pas en encourageant de semblables moyens. Moi, en tout cas, je suis en faveur de la dénonciation. Mais pas celle-là. Je suis parfaitement d'accord pour qu'on débuse les fraudeurs et qu'on les punisse. Mais, comme le dit M. Suco, tout est dans la manière... Et celle dont l'Etat se vante, je ne la trouve pas drôle...

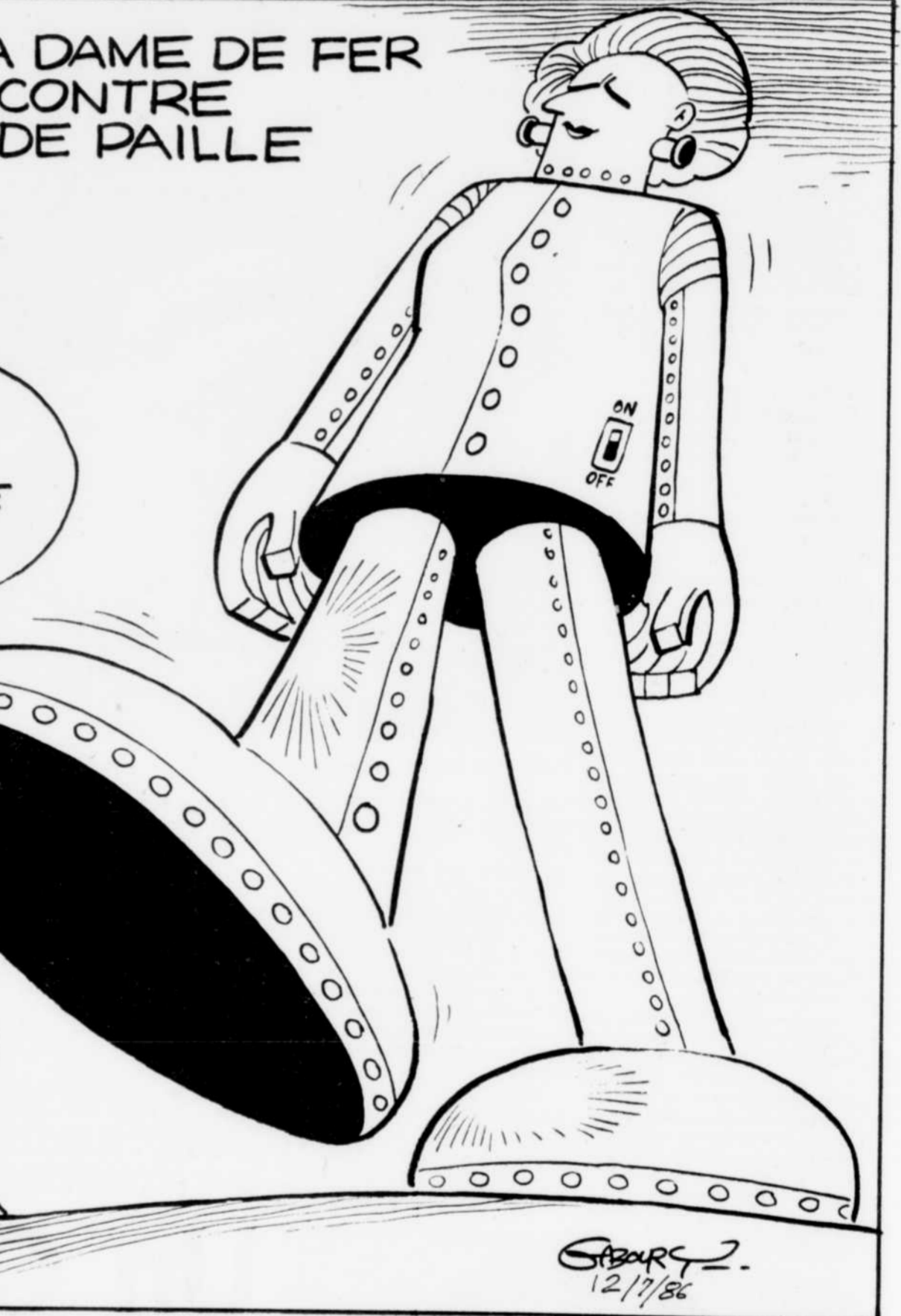
L'affaire du gars et de la femme qui téléphonent pour dire: "Un tel à telle adresse, il reçoit de l'aide sociale et il y a pas droit", ils font plus que ce qu'ils croient être leur devoir

de bons citoyens. Ils commettent une vertueuse saloperie qu'on est mal pris pour dénoncer. Et le gouvernement ne se grandit pas en encourageant de semblables moyens. Moi, en tout cas, je suis en faveur de la dénonciation. Mais pas celle-là. Je suis parfaitement d'accord pour qu'on débuse les fraudeurs et qu'on les punisse. Mais, comme le dit M. Suco, tout est dans la manière... Et celle dont l'Etat se vante, je ne la trouve pas drôle...

Ça prouve, en tout cas, que de bons citoyens. Ils commettent une vertueuse saloperie qu'on est mal pris pour dénoncer. Et le gouvernement ne se grandit pas en encourageant de semblables moyens. Moi, en tout cas, je suis en faveur de la dénonciation. Mais pas celle-là. Je suis parfaitement d'accord pour qu'on débuse les fraudeurs et qu'on les punisse. Mais, comme le dit M. Suco, tout est dans la manière... Et celle dont l'Etat se vante, je ne la trouve pas drôle...

DEMAIN: LA DAME DE FER RENCONTRE L'HOMME DE PAILLE

JE VAIS ÊTRE INFLEXIBLE !!!



SABOURC
12/7/86

POINT DE VUE

Lettre ouverte au prisonnier Serge Lefebvre

par Jacques GAGNE*

J'ai eu l'idée de vous écrire en lisant le dernier roman de Julien Green au titre évocateur de "Chaque homme dans sa nuit". J'ai essayé d'imaginer quelle a été votre nuit durant l'année qui s'achève. Résumons les événements avant que votre histoire ne "risque de redevenir un fait divers" pour pasticher le titre original d'un article de Léon Dion dans l'affaire Jacques Hébert.

Vous essayez de vous suicider à deux reprises, vous tuez deux collègues en devoir, vous offrez un plaidoyer de culpabilité dans un moment d'une instabilité émotionnelle intense et, pour apparemment stériliser tout espoir, la cour d'appel vous refuse la possibilité de remettre en question ce plaidoyer encore tout empreint de la présomption d'innocence, tellement il était fragile. Il vous faut donc maintenant envisager une réclusion de vingt-cinq ans dans un pénitencier à sécurité maximale. Le paysage me semble rempli de ténèbres et la difficulté consiste à y loger l'espérance.

J'ai d'abord un léger reproche à vous faire. Je trouve que vous avez rapidement rendu les armes en renonçant à porter en Cour suprême le jugement de la cour d'appel prononcé le 2 juin dernier. En effet, votre destin, pour un quart de siècle, est

devenu tributaire d'un jugement succinct de nos savants juges, la cour d'appel se référant uniquement à l'arrêt Adgey de la Cour suprême pour rejeter votre requête pour permission d'appeler.

Mais les circonstances de l'arrêt Adgey sont tout à fait distinctes de celles qui ont conduit à votre condamnation. Adgey était principalement accusé de vol et d'escroquerie, accusations commandant des peines maximales beaucoup moins graves que les vôtres. De plus, l'avocat d'Adgey n'avait pas demandé à la Cour de se retirer du dossier comme votre premier avocat l'avait fait devant votre insistance à ce moment-là à vouloir plaider coupable. Enfin, aucune requête n'avait été produite pour vérifier l'aptitude mentale d'Adgey, comme elle le fut dans votre procès.

Vous n'étiez pas obligé de vous satisfaire de ce jugement frugal de notre cour d'appel. Il est vrai que la réouverture des plaidoyers de culpabilité est souvent sujette à caution et que les juges ont tendance à ne pas modifier les aveux de culpabilité même s'ils doivent se solder par un long enfermement.

Mais l'arrêt Adgey est le fruit d'un jugement divisé, la majorité de trois juges devant cohabiter avec la dissidence exprimée par deux autres juges. Rien n'empêche de conclure que, devant une

trame de faits différents, la Cour suprême ne se serait pas écartée de son propre jugement antérieur et que votre appel aurait pu recevoir un accueil favorable, vous octroyant ainsi la tenue d'un second procès. En toute justice pour notre cour d'appel, le juge de l'arrêt Adgey renfermait des principes applicables aux deux situations.

Mais en compagnie de votre nouvel avocat chevronné, vous reprenez du poil de la bête et à nouveau, vous venez frapper à la porte de la justice. Votre savant procureur, à qui je n'ai rien à apprendre, a deux possibilités, selon moi, pour contrer ce jugement de la cour d'appel.

Me Michel Proulx peut, en vertu de l'article 618(1) b) du code criminel, demander à la Cour suprême l'autorisation d'appeler du jugement de la cour d'appel et obtenir un délai supplémentaire pour ce faire, vu que le délai de vingt et un jours est maintenant expiré. L'article 618 pose comme condition que l'appel en Cour suprême doit s'appuyer sur une question de droit. Je suis d'opinion que votre dossier en contient quelques-unes susceptibles de servir de fondement à un tel appel.

La rumeur toute fraîche est plutôt à l'effet que votre avocat songe à utiliser le mécanisme de l'article 617 du code criminel. Cet article permet au ministre fédéral de la Justice, "sur une demande de

clémence de la Couronne, faite par ou pour une personne condamnée à la suite de procédures sur un acte d'accusation, de prescrire, au moyen d'une ordonnance écrite, un nouveau procès".

Seule l'existence au préalable de circonstances exceptionnelles peut légitimer une telle violation du principe de la séparation des pouvoirs. De plus, selon l'arrêt Wilson, rendu par la Cour fédérale en 1983, la décision du ministre de la Justice n'est pas révisable devant une cour de justice. (Le juge Nikitman précise que la discrétion du ministre s'exerce seulement en présence de circonstances rares et contraignantes aboutissant à une erreur judiciaire).

En ayant recours à une telle procédure, votre avocat ne créerait pas un précédent, mais si sa démarche devait s'avérer positive, elle s'inscrirait entre autres dans le sillage de celle jadis effectuée par le procureur de Wilbert Coffin. Je me contente de rappeler ici que la requête d'appeler du jugement de la cour d'appel, produite par l'avocat de Coffin, avait été refusée par le juge Abbott, siégeant seul en Chambre. Ce refus de l'appel avait créé des remous si profonds chez quelques collègues de la Cour suprême que le ministre fédéral de la Justice de l'époque avait, par la suite, demandé à la Cour suprême au

complet d'examiner la cause au fond, comme si la requête pour permission d'appeler avait été originellement accordée.

Vous avez commencé à apprivoiser l'environnement carcéral, votre univers pour de longues années. Les autorités pénitentiaires ont jugé bon, pour assurer votre sécurité, de vous placer en ségrégation dans une aile de la protection. Je souhaite qu'il ne s'agisse pas d'une réclusion dans votre cellule de vingt-trois sur vingt-quatre, car personne ne peut s'habituer à un tel isolement.

"Même en prison, il n'est pas bon que l'homme vive seul". Vous avez intérêt à vous mêler aux autres détenus et, à l'occasion, à les aider comme vous avez eu, à la demande de vos ex-collectifs de la police de Sainte-Foy. La tentation, pour l'administration pénitentiaire, est d'exagérer les représailles appréhendées de vos codétenus à cause de votre ancien statut.

Des carcérologues parfois écrivent que vingt ans passés en prison suffisent à détruire le détenu le plus endurci. Si cette affirmation apparaît bien fondée, c'est une raison supplémentaire pour ne pas se laisser briser par le système pénitentiaire si dur soit-il. ●

*Jacques Gagné est professeur de droit pénal à la faculté de Droit de l'université Laval.

Marcel Blanchet écope d'une amende de \$54,200 pour avoir fraudé le fisc

Le juge André Bilodeau a condamné, hier, en cour des sessions de la paix, M. Marcel Blanchet, de Charlesbourg, à une amende de \$54,200 plus les frais, pour avoir fraudé le fisc. Omettant de déclarer des revenus de \$225,300 pour les années d'imposition 1979 à 1981 inclusivement, M. Blanchet a ainsi éludé le paiement de \$77,390 dus à Revenu Canada.

À défaut de payer l'amende dans un délai de 12 mois, M. Blanchet devra passer six mois en prison.

Par ailleurs, "Entreprises Blanchet Ltée", où Marcel Blanchet est employé et actionnaire, a aussi été condamné, par le même juge Bilodeau hier, à \$77,700 d'amende plus les frais pour une dérogation semblable à la loi de l'impôt sur le revenu. L'entreprise a éludé le paiement d'un impôt de \$141,275.16 en omettant de déclarer des revenus de \$365,568.94 pour les années d'imposition 1979 à 1981 inclusivement.

La compagnie aurait utilisé des traites bancaires pour faire "s'évaporer" une bonne partie des revenus cachés à Revenu Canada; et une partie de ces traites avaient été négociées dans un "paradis fiscal": Freeport, aux Bahamas. À défaut de payer l'amende dans un délai de 12 mois, la compagnie fera face à une saisie de biens meubles et immeubles.

Collision entre un autobus et une automobile

(PC) - Un enfant a subi, hier, de légères blessures lors d'une collision entre un autobus transportant des écoliers en vacances et une automobile à Lévis.

Six enfants, qui avaient subi un choc nerveux, ont toutefois été conduits à l'hôpital, d'où ils ont pu regagner leur foyer après un examen médical.

Le conducteur de l'automobile a été emmené au poste de police pour y passer l'alcootest.

Selon un porte-parole de la police, l'alcoolémie de l'individu atteignait .10, alors que la limite permise par la loi est de .08.

Il doit comparaître, aujourd'hui, sous les accusations d'avoir conduit alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool et d'avoir causé des lésions corporelles.

Enquête sur un policier de Lévis

Le policier Dominique Morin, de la Sûreté municipale de Lévis, un homme dans la trentaine à l'emploi de cette ville depuis 13 ans, fait actuellement l'objet d'une enquête à la suite d'une plainte portée jeudi soir par des agents de sécurité du magasin Super Carnaval de la rue Charles-à-Cadieux. Suspendu de ses fonctions avec privation de traitement, l'agent a remis son arme de service et son insigne au directeur du service, M. François Magier, en attendant la suite de cette affaire, menée par le

Un nouvel incident dans un manège du parc West Edmonton

EDMONTON (PC) - Deux jeunes filles ont été blessées vendredi dans un accident survenu dans un manège du célèbre West Edmonton Mall, qui abrite un parc d'attraction.

Ce manège a été baptisé Space Probe: les usagers y prennent place dans une boule qui est agitée par l'air dans un tube.

Deane Eldredge, porte-parole de la société Triple Five, qui administre le gigantesque centre commercial, a déclaré que les adolescentes avaient quitté l'hôpital, sans blessures apparentes.

Les deux jeunes filles ont affirmé ne pouvoir quitter le manège lorsqu'il s'était arrêté, cela au cours de deux incidents distincts, a expliqué M. Eldredge.

Les inspecteurs provinciaux n'ont décelé aucune déficience avec le Space Probe, a indiqué M. Eldredge.

Le mois dernier, trois personnes furent tuées et une quatrième grièvement blessée dans un autre manège du West Edmonton Mall, le Mindbender, du type montagnes russes.

détective Gérard Lemieux.

Même si les autorités du service de protection publique n'ont pas voulu le confirmer, tout indique que le policier aurait été surpris en flagrant délit de vol. Toutefois, le procureur n'a pas encore décidé du type d'accusation à être portée.

Sentence de Letarte remise au 17 juillet

Le juge Charles Cliche a remis au 17 juillet le prononcé de la sentence dans le cas de Michel Letarte, 28 ans, un employé civil du service de la police de Sainte-Foy, accusé d'avoir vendu des informations confidentielles tirées du terminal du centre de renseignement policiers du Québec alors qu'il était opérateur-radio pour la police.

L'homme, suspendu depuis le 9 mai, fait l'objet de quatre accusations d'abus de confiance. Les informations transmises par Letarte auraient permis à des trafiquants de drogue d'échapper à des perquisitions. Les représentations sur sentence ont eu lieu hier au palais de justice de Québec.

Deux morts sur les routes

Deux personnes ont perdu la vie sur les routes du Québec au cours des derniers 24 heures. En Gaspésie, un motocycliste de 20 ans, Kurk Fournier, de Gaspé, est mort

après être entré en collision avec une voiture sur la rue Courteréal.

Par ailleurs, un autre motocycliste de Sainte-Christine de Port-neuf, âgé de 16 ans, a péri des suites des blessures qu'il s'était infligé jeudi lors d'un accident de moto. La victime est Patrick Michaud, du rang Saint-Pierre.

Américain envoyé à Pinel

MONTREAL (PC) - Un citoyen américain qui, selon la police, s'était promis d'assassiner le premier ministre Brian Mulroney, a été envoyé à l'Institut Philippe-Pinel, hier, pour une évaluation psychiatrique approfondie.

Lester Plummer, 39 ans, ancien sergent de la police de Manchester, au New Hampshire, a été arrêté le 20 juin, à la frontière, en route pour le Canada.

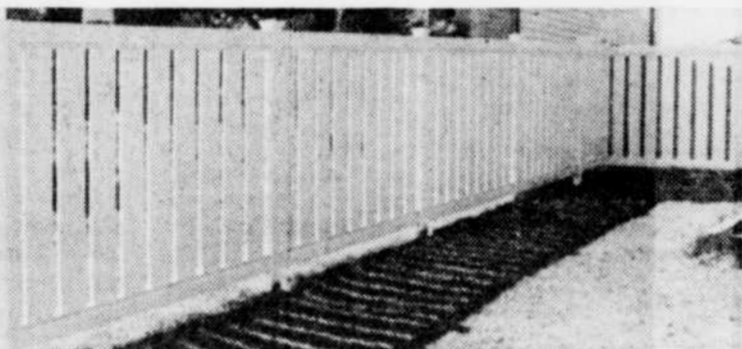
Détenu au centre Parthenais, il a déjà subi des examens psychiatriques préliminaires.

C'est la Gendarmerie royale qui, avisée par la police de Manchester, a appréhendé l'ancien policier.

Celui-ci n'a pas encore été mis en accusation. Hier, il s'est présenté devant le juge Luc Trudel, de la cour des sessions, qui a ordonné la transfert du détenu à Pinel. Le premier rapport psychiatrique, selon le juge, n'était pas assez clair.

L'Américain sera traduit de nouveau devant la cour des sessions le 29 juillet, alors qu'un deuxième rapport d'évaluation sera remis.

CLÔTURE DE P.C.V. (polychlorure de vinyle)



PLUSIEURS CHOIX DE CLÔTURES

- RAMPES DE BALCON
- PERGOLAS
- TONNELLE
- CONTOURS DE PISCINES HORS TERRE ET CREUSÉES
- SANS ENTRETIEN
- RÉSISTE AUX TEMPÉRATURES SOUS ZÉRO
- CONSERVE SA COULEUR D'ORIGINE

GARANTIE DE 15 ANS SUR P.C.V.



PISCINES Nergisol

1977, Place Côté, Duberger
683-6331 688-0483

Heures d'ouverture: 9h à 21h du lundi au vendredi; samedi, 9h à 17h; dimanche, 12h à 17h.

PIERRE MASSON ET ASSOCIÉS

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Franchisé
ROBERT LAFORCE
LUNETTES, VERRES DE CONTACT

Un bel été en vue...

20%

sur toutes nos lunettes solaires

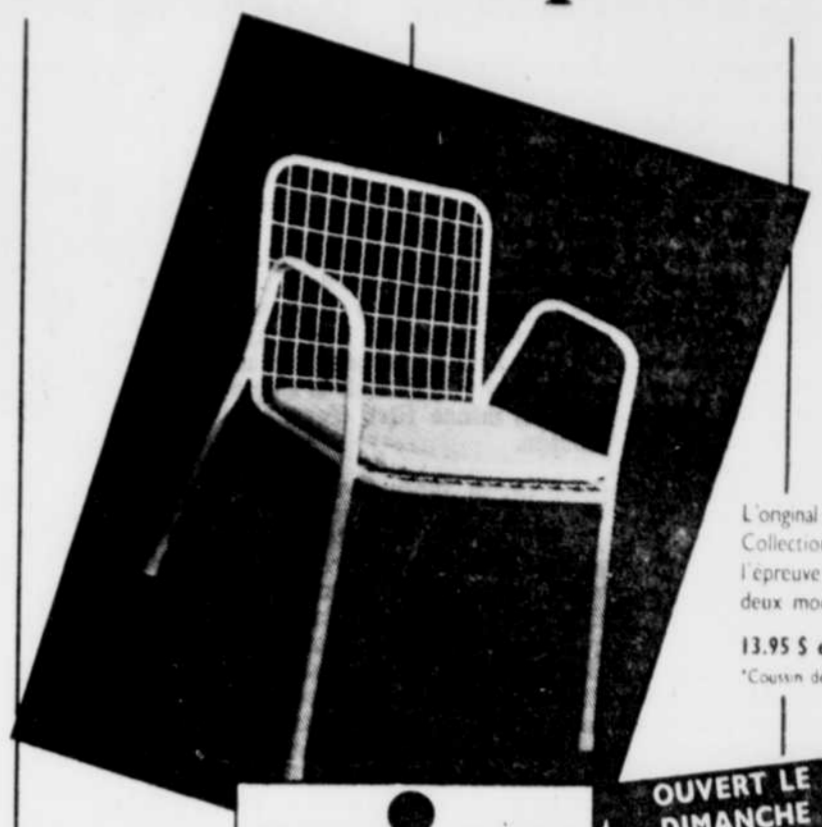
Valable jusqu'au 31 août.

Place Fleur de Lys
525-4771

210, boul. Charest est
529-1714

FACE À LA GARE CENTRALE

authentique.



L'original modèle R/O D'EMU Collection métal plastifié à l'épreuve de la rouille. Blanc, deux modèles aux choix.

13.95 \$ et 19.95 \$

*Coutin décoratif non inclus.

OUVERT LE DIMANCHE

Angle Carré Parent/Rue Saint-Paul
(418) 692 16 82

Angle Boul. Hamel/Henn IV
(418) 871 22 21

zip
INTERNATIONAL

SUPER VENTE 17^e ANNIVERSAIRE du 12 au 19 juillet 1986

LOT DE VIVACES 149 en pot de 4" à 4 1/2" SPÉCIAL

ERABLE DE NORVÈGE
Arbre qui s'adapte bien aux conditions urbaines et n'a pas d'exigences particulières quant au sol.
25 mm SPÉCIAL 10\$
et 30 mm

FRÈNE
Arbre facile à cultiver, de croissance rapide. Il est peu attaqué par les insectes et les maladies.
Pot de 5 gallons SPÉCIAL 10\$ à 15\$

LOT DE POTENTILLES

AbbotsWood Potentille frut. Blanche. SPÉCIAL 388
Pot de 1 gallon. Rég. 6,95\$

Moonlight & Tangerine - Potentille frut. jaune pâle. SPÉCIAL 488
Rég. 9,95\$

GADELIER NOIR (CASSIS) SPÉCIAL 288
Pot de 2 gallons. Rég. 5,95\$

PHYSOCARPE DORÉ (LUTEUS) SPÉCIAL 247
Pot de 1 gallon. Rég. 4,95\$

LOT DE VÉGÉTAUX 5\$ - 10\$ - 15\$

Ce lot regroupe des végétaux ayant des défauts (tronc croché, branches cassées), mais tous ces plants sont viables et en bonne santé.

MOUSSE DE TOURBE SPÉCIAL 488
4 pi cu

TERRE À JARDIN SPÉCIAL 3/497
sac de 35 litres

ÉCORCE DE PIN DE L'EST SPÉCIAL 649
3 pi cu

OS MOULUS (C.J.H.) SPÉCIAL 1167
sac de 5 kg

* Certains articles non disponibles à la succursale de Sainte-Foy.

* Aucun retour et aucun échange sur les articles en spécial.

LA CARAVANE DES DÉBROUILLARDS 50 ET LE CENTRE JARDIN HAMEL INC.
Dernière visite: le samedi 12 juillet 1986. Secteur Jouvence:
● Rues Faucher ● Paul VI ● Tardivel

GARANTIE
100% de garantie sur les articles achetés. Soins, parties de rechange, pièces de rechange, tous les services offerts dans nos succursales.

TIRAGE DES NOMBREUX PRIX le samedi 12 juillet 1986
Endroit: Centre Jardin Hamel, Ancienne-Lorette
Heure: 16h30



centre jardin HAMEL

SAINTÉ-FOY
Mailles de Ste-Foy
656-6542

BEAUPORT
1350, boul. des Chutes
664-0945

ANCIENNE-LORETTE
4029, boul. Hamel - 872-9705
Boutique Fleuriste - 872-9719

Les illustrations peuvent différer des articles offerts. Prix payés et emportés du 12 au 19 juillet 1986 ou jusqu'à épuisement des marchandises.

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE
Du lun. au vend. 8h30 à 21h. Samedi et dim. 8h. à 17h.

Dans le parc de la Jacques-Cartier

Un éboulis bloque le Chemin de la vallée

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche étudiera, lundi, la possibilité de débloquent un budget spécial de \$45,000 pour réparer les dégâts causés par les pluies diluviennes du début de la semaine, au Chemin de la vallée, une route sillonnant le parc de la Jacques-Cartier, située à 45 kilomètres de Québec. Lundi, un glissement de terrain, survenu sur le flanc escarpé d'une montagne de 500 mètres de hauteur, a entraîné des tonnes de terre et de roches sur une portion de ce chemin de villégiature, sis à une vingtaine de kilomètres du centre d'accueil du parc, forçant la fermeture de la route.

par Isabelle JINCHEREAU

Selon le directeur du parc de la Jacques-Cartier, M. Guy Chouinard, le tronçon le plus affecté par cette coulée de boue est situé près des fameuses gorges de la Jacques-Cartier, là où les bras nord-est et nord-ouest de la rivière ainsi que la rivière Launière se rencontrent. Ce secteur du Chemin de la vallée se transforme alors en sentier pédestre pour longue randonnée, menant à l'un des plus beaux coins du parc.

Le camping du "camp numéro 3" se trouve également isolé par cet amoncellement de trois mètres de rocs, d'humus et d'arbres déracinés, littéralement soufflé de la montagne et étalés sur environ 250 mètres carrés de terrain. Les ingénieurs du ministère examineront les lieux, lundi, pour déterminer l'étendue exacte des dégâts. L'hypothèse voulant que cette section du Chemin de la vallée soit tout

simplement reconstruite sur le monticule de terre et de rocs n'est pas écartée.

En effet, il faudra déployer beaucoup de machinerie pour soulever certaines pierres de la taille d'un camion à dix roues et incrustées dans cet amas de terre. La rivière a même reçu des dépôts du mont, incommodes pour les citoyens de Tewkesbury avec son eau brune. L'affaissement de terrain a creusé une gorge sur le flanc de la montagne. Un mince filet d'eau s'en échappe.

Crue de la Jacques-Cartier

Tout au long de cette route de terre encaissée, on découvre des ravines, causées par le gonflement des eaux de la Jacques-Cartier, de quelque trois mètres. C'est la portion du chemin, située en amont du chalet d'accueil, qui est affectée par cette subite crue de la rivière, survenue dans la nuit de dimanche à lundi. Les secteurs du Pont Banc et de la montée du Scotora ont été particulièrement touchés par l'inondation.

Des villégiateurs, en visite à cet endroit, ont d'ailleurs dû être secourus par les équipes du parc. Il y a au mois dix ans que les responsables des équipements n'avaient pas vu pareil débordement des eaux au cœur de l'été. Les pluies torrentielles du week-end dernier ont aussi causé de nombreux éboulis dans les flancs sablonneux des montagnes; la voirie du parc est donc intervenue pour dégager la voie encombrée de gros cailloux. Les porteparole de la réserve des Laurentides, secteur Tourilli, ont fait



M. Mario Emond, responsable des équipements dans le parc de la Jacques-Cartier, pose devant un énorme rocher qui s'est détaché du flanc de la montagne, lors de l'éboulis.

savoir que Dame Nature avait également fait des dégâts, plus minimes toutefois, sur ce territoire.

EXPO MINOLTA
Fière de parrainer l'Expo '86

Minolta X-700,
Obj. 50mm F1.7
Programme Automatique et manuel
TTL ou flash.
\$399⁹⁹

Minolta Maxxum 7000,
obj. 50mm F1.7 AF
Multi-Programme
Mise au point automatique.
\$449⁹⁹

Minolta Freedom II,
obj. 35mm F2.8
Mise au point et avance du film automatiques.
Flash intégré.
Indexation du film.
\$159⁹⁹

Minolta Freedom I,
obj. 35mm F4.5
Utilisation simple.
Avance du film automatique.
Indexation automatique du film.
\$109⁹⁹

LES STUDIOS GOSSELIN

FAITES DÉVELOPPER 2 FILMS C-41 À MOITIÉ PRIX!

FAITES DÉVELOPPER 3 FILMS C-41 À MOITIÉ PRIX! SEULEMENT LA MARQUE

LÉVIS (102, route Kennedy) • QUÉBEC (12, côte de la Fabrique, 57, Marie-de-l'Incarnation) • SAINTE-FOY (Place Belle Cour, Centre d'achat de la Colline) • CHARLESBOURG (Place Lebourgneuf) • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES • SOREL • JOLIETTE • JONQUIÈRE • ALMA • THÉTORD • PLESSISVILLE • ST-GEORGES • STE-MARIE • MONTMAGNY • RIMOUSKI • MONTRÉAL

LES EXPERTS A STE-FOY

PIERRE LAFORCE ANDRÉ GRÉGOIRE
o.o.d. technicien conseiller

franchise
ROBERT LAFORCE

Prenez rendez-vous avec les experts au Village Normand de Place Laurier pour le meilleur choix de vos lunettes et verres de contact.

658-4753

INCROYABLE!!!!

LA POCONO Mais Vrai...

PISCINE POCONO 18' DIAMÈTRE GARANTIE 25 ANS

Comprenant:

- Plate-forme 42" x 44" avec échelle sécuritaire en P.C.V.
- Clôture P.C.V. rigide sans entretien
- Système filtration genre bain tourbillon
- Filtre et accessoires inclus

ENCORE BIEN PLUS: Inklus système de chauffage intégré à l'énergie solaire vous permettant de prolonger votre saison de baignade et d'en profiter au maximum.

Rég. 5,995\$

SPECIAL 18' DIAM.

3989\$

Financement disponible.

AUTRES MODÈLES ET GRANDEURS POUVANT SATISFAIRE TOUS LES GOÛTS ... à prix imbattables!

Oui, j'aimerais recevoir GRATUITEMENT et sans obligation la documentation complète sur vos piscines.

J'apprécierais avoir la visite d'un représentant pour examen de mon terrain.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____ Tél.: _____

QUÉBEC:
1977, Place Côté, Duberger
G1N 3Y5 - 683-6331 - 688-0483

TROIS-RIVIÈRES:
875, rue Marquis, St-Célestin - 229-3676

MONTRÉAL:
7319, rue St-Zotique est, Anjou, Qué H1M 3A5
(arrière des Galeries d'Anjou) 355-4951

SPÉCIAL 2 pour 1

- Achetez un des articles suivants au prix régulier et obtenez-en un autre gratuitement.
- En vigueur jusqu'au 18 juillet 1986 inclusivement ou jusqu'à épuisement des stocks.

<p>FUSTET</p> <p>Cotinus Royal Pourpre (arbre à perruque) Prix rég. 11,95\$ SPÉCIAL 2 pour 1</p>	<p>SPIRÉE</p> <p>GOLD FLAME Prix rég. 9,95\$ SPÉCIAL 2 pour 1</p>	<p>SPIRÉE</p> <p>Anthony Waterer Prix rég. 9,95\$ SPÉCIAL 2 pour 1</p>
<p>BOULEAU A PAPIER</p> <p>Talle de 3 tiges Prix rég. 49,95\$ SPÉCIAL 2 pour 1</p>	<p>ÉCORCE DE PIN DE L'EST</p> <p>Sac de 3 pieds cubes Prix rég. 8,95\$ SPÉCIAL 2 pour 1</p>	<p>Venez chercher votre guide de jardinage Botanix de 500 photos, offert gratuitement aux 200 premiers clients qui le demandent au comptoir.</p>

PÉPINIÈRE MORALDO et fils inc.
Les centres-jardins complets **BOTANIX**

UN SEUL NOM ET 3 ADRESSES:

- CHARLESBOURG-OUEST
210, boul. St-Joseph
Tél.: 628-9440
- CAP-ROUGE
4078, chemin St-Louis
Tél.: 656-6539
- ST-AUGUSTIN
180, route 138
Tél.: 878-3808

QUÉBEC

• Place Fleur de Lys
• Carrefour Les Saules
• 2090, boul. Ste-Anne
• 1455, chemin Ste-Foy

NEUFCHÂTEL STE-FOY

• Carrefour Neufchâtel

CHARLESBOURG

• 8940, boul. Henri-Bourassa

LÉVIS

• 24, Charles-A. Cadieux
• Place Carnaval

BEAUPORT

• Carrefour Beauport

JEAN COUTU

35¢ ÉCONOMISEZ 35¢ 35¢

à l'achat de savon **IRISH SPRING**
Format 4 x 95 g ou 2 x 140 g



MOUSSE PLUS RICHE PLUS RAFFRAÎCHISSANT

In Spr

PRIX AVEC CE COUPON **.89**

124

Présentez simplement ce coupon à la caisse. Cette offre est valide du 13 au 19 juillet '86 et n'est valide qu'aux succursales P.J.C. seulement. Limite 1 par client.

Au détail: Pour remboursement, postez à: A.C. NIELSEN, Colgate Palmolive, C.P. 3000, St-Jean, N-9, E2L 4L3

006J1044230H

50¢ ÉCONOMISEZ 50¢ 50¢

à l'achat d'un de ces films **KODACOLOR VR**



Ce coupon vous donne droit à un rabais de 50¢ sur le prix de vente d'un de ces films:

CL110-24 CL126-24 CVR-15

COUPON VALABLE SEULEMENT CHEZ JEAN COUTU

COUPON EXPIRE LE 19/07/86 (LIMITE D'UN COUPON PAR ACHAT)

KODAK CANADA INC. C.P. 3000, ST-JEAN, N.9 E2L 4L3

3143917H

ASSOUPLISSANT
Liquide concentré.
Format 3.6 litres

1.44



50¢ ÉCONOMISEZ 50¢ 50¢

à l'achat d'un anti-odorifère **SECRET** Aérosol 200 ml, Déodorant 50 g ou A Déodorant 80 ml

1.69

PRIX AVEC CE COUPON AU CHOIX

Présentez simplement ce coupon à la caisse. Cette offre est valide du 13 au 19 juillet '86 et n'est valide qu'aux succursales P.J.C. seulement. Limite 1 par client.

Au détail: Pour remboursement, postez à: H.A. WATTS, B.P. 2140, succursale "A" Toronto, Ont. M5W 1H1

SEC M 686 MID

EXTRADERMA

LES GRANDS BIENFAITS POUR PEAUX SENSIBLES

Avec tout achat d'un produit de la ligne EXTRADERMA de RENE GARRAUD de Paris

Procurez-vous, pour seulement 15.95\$ une superbe malette cosmétique contenant:

- 1 crème de soins 10 ml
- 1 fluide de jour 10 ml
- 1 crème démaquillante 10 ml
- 1 lotion calmante 30 ml

Valide du 15 juin au 30 août 1986

Quantité limitée 1 par client



PHYTOLIERRE

Crème anti-vergeture. Format 100g

11.97

ECONOMISEZ 500\$ SUR LE PRIX P.J.C.



1\$ ÉCONOMISEZ 1\$ 1\$

à l'achat d'un shampooing lotion ou revitalisant, format 450 ml

HEAD & SHOULDERS

PRIX SANS CE COUPON **3.59**

2.59

PRIX AVEC CE COUPON

Présentez simplement ce coupon à la caisse. Cette offre est valide du 13 au 19 juillet '86 et n'est valide qu'aux succursales P.J.C. Limite 1 par client.

Au détail: pour remboursement postez à: H.A. WATTS, B.P. 2140, succursale "A" TORONTO, Ont. M5W 1H1

HAS 1\$



ELASTOPLAST/AIRSTRIP

Pansements assortis: bande flexible #155000 x 50, bande flexible #15800 x 8, Format bonnet 80 x 20, Pansement en ruban #14003 ou pansement "Airstrip" de plastique #26000 x 80.

AU CHOIX

2.99

AIRSTRIP

PANSEMENTS

CAREFREE

Serviettes hygiéniques avec ou sans désodorisant. Format 30

2.49

AU CHOIX

2.99

YOGOURT

Origine naturelle. Natural style. 100 millions de C.F. 100 MILLIONS DE BACTÉRIES.

35%

YOGOURT

Vitamines origine naturelle. Format 100.

H.D.R.
Shampooing ou revitalisant. Format 200 ml.

AU CHOIX

.79

CLAIROL

Gélee coiffante extra ou normale. Format 150 ml. Mousse coiffante ferme ou normale. Format 150 g. Ou: Fixatif extra ou normale. Format 300 ml.

2.17

ECONOMISEZ 1.00\$ SUR LE PRIX P.J.C.

Personnelle

Fixatif non-aérosol. Format 225 ml.

1.97

PLANTERS

Grillottes saveurs assorties. AU CHOIX

1.19

ECONOMISEZ 30% SUR LE PRIX P.J.C.



1.89

CHRISTIE

Biscuits assortis. Format 450 g. AU CHOIX

1.29

REACH

Brosse à dents compactes ou régulières. AU CHOIX

JOHNSON'S

Soie dentaire cirée assorties. Format 50 vges.

1.49

AU CHOIX

30%

ENERGIZER

Piles tout usage

- AA E91BP4 Format 4
- AAA E92BP2 Format 2
- "C" E93BP2 Format 2
- "D" E95BP2 Format 2
- 9 volts 522BP Format 1

AU CHOIX

1.99

Personnelle

COUCHES JETABLES

Petites format 60
Moyennes format 48 ou
Grandes format 36.

AU CHOIX

1.799

GLAD

Sacs à ordures avec attaches (66 cm x 91 cm). Format 20

2.89

Ouvert 7 jours, 7 soirs, tous les week-ends **ÇA C'EST RASSURANT!**

VISA * Limite 3 par client
MasterCard * Valide du 13 juillet au 19 juillet 1986

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Spéciaux valides au comptoir seulement. Si un article venait à manquer dans une succursale, n'hésitez pas à demander un bon de garantie de prix "Mille Excuses". Le texte prévaut en tout temps. Illustrations à titre indicatif seulement. Mille excuses, la loi nous défend de vendre certains produits identifiés par une étiquette vert lime dans nos succursales, lundi, mardi, mercredi après 18h, jeudi, vendredi après 21h30, samedi après 17h et le dimanche, sauf Ontario et Nouveau-Brunswick. Pas de vente aux marchands. EN RAISON DE LA LOI 59, LES PRODUITS IDENTIFIÉS PAR ▲ NE SONT PAS DISPONIBLES DANS LES P.J.C. SUIVANTES: BLAINVILLE, ST-HILAIRE, BAIE COMMEAU, BEAUPORT, CÔTE VERTU, LÉVIS, NEUFCHÂTEL, 1990, MT-ROYAL EST (MTL), ET CAP-DE-LA-MADELEINE.

Lors de sa visite à Québec à l'automne Jacques Chirac baptiserait une place de Paris à Québec

*(d'après PC). Lors de la venue du premier ministre français et maire de Paris Jacques Chirac en septembre, la création d'une place de Paris dans la Vieille capitale devrait être annoncée.

Cette place, qui ferait contrepoids à la Place du Québec dans la Ville Lumière, serait sise au marché Finlay, adjacent à la place Royale dans la basse-ville, berceau de la civilisation française en Amérique.

C'est ce que la Presse canadienne a appris de sources sûres. Le dossier presque complet est présentement dans les mains du Service de l'urbanisme de la ville qui devrait l'achever prochainement à M. Chirac.

La ville de Québec souhaite dévoiler le site de la place lors de la visite officielle de M. Chirac prévue les 25, 26 et 27 septembre.

Rien n'est encore officiel toutefois car le projet doit obtenir l'aval des autorités parisiennes et françaises. Comme M. Chirac et le maire de Québec Jean Pelletier sont de bonnes connaissances, il est à

parier que le dossier pourra progresser suffisamment pour que l'annonce soit faite.

Le marché Finlay, présentement une aire de stationnement, est sis dans le quadrilatère formé par les rues Dalhousie, Sous-le-fort, de la Place et Saint-Pierre.

Il est situé à quelques dizaines de mètres de l'endroit où Champlain fit construire l'Abitation, en 1608. Le marché doit son nom à William Finlay, un marchand de Québec, mort dans l'île de Madère en 1834, qui légua à Québec 1.000 livres pour "améliorer les rues et places publiques de la basse-ville".

Il a été préféré par le maire de Québec au Pigeonnier, près de la Grande-Allée, précédemment envisagé pour une place de Paris. D'abord, parce que le marché est un terrain municipal, et non provincial comme le Pigeonnier, et parce qu'une proposition française pour le Pigeonnier aurait été trop onéreuse à matérialiser.

Mobilier parisien
Selon le projet présentement en-

visagé, la partie française aurait à assumer une partie des coûts, essentiellement du mobilier urbain (bancs publics, réverbères, fontaines...) typiquement parisiens susceptibles de produire un heureux mariage avec l'architecture française caractérisant la place Royale.

La participation du gouvernement du Québec à ce stade-ci se réduit au rôle d'intermédiaire d'autant moins important que MM. Chirac et Pelletier se connaissent à titre respectif de président et vice-président de l'Association internationale des maires francophones.

Le concours du ministère des Af-

aires culturelles sera certainement requis toutefois puisque l'emplacement retenu est au cœur du Vieux Québec, proclamé récemment par l'UNESCO joyau du patrimoine mondial.

Le calendrier encore officieux pourrait se dérouler comme suit: lors de la visite de M. Chirac, le quadrilatère retenu est baptisé officiellement place de Paris; une plaque est dévoilée pour l'occasion. Des travaux d'aménagement, assumés conjointement par la France et le Québec selon une formule encore à approuver, ont lieu; la cérémonie officielle d'inauguration est tenue lors d'une visite ultérieure du maire de Paris.



M. Jacques CHIRAC.

RÉSULTATS

Tirage du 11-07-86

Provincial NUMEROS LOTS
3188771 500 000\$
188771 50 000\$
88771 1 000\$
8771 100\$
771 25\$
71 10\$

250 LOTS BONIS de 10 000 \$ chacun
numéros non-décomposables

1074034	1218088	8536902	5296485	4510006	3536769	2796184
1144023	1288080	8688828	5976629	4780277	4488873	2856804
1244448	1568107	8778636	6206939	5030353	4876617	2996129
2074896	1596617	8783994	6546335	5190558	5056543	3366142
2294295	1608770	8938381	6606655	5220548	5066589	3716743
2674568	1736676	9438751	7116660	5350061	5076128	3876993
2704339	2076485	9598288	7286628	5750737	5266808	3896472
4646696	2988652	9678598	7916664	5870125	5776628	4786701
4854901	3126495	9698033	8036952	6180912	5866018	4806853
5134907	3546455	9888138	8206375	6700854	5966198	5276062
5494101	3596518	9968379	8496665	7330813	6006119	5386195
5834075	3888329	1106546	8476715	7890986	6596602	5426198
5994779	3938221	1136392	8486471	8026395	6746134	5596260
6064160	4048777	1216490	8626007	8636237	6956801	5966606
6094612	4288979	1306151	8786646	8706003	6996439	6136079
7084158	4338638	1436086	8906002	8766285	7246830	6236840
7424229	4418324	1466596	8956680	8926261	7596808	6376331
7444760	4448021	1496636	9166070	9190786	7866096	6376594
7444057	4668496	1976419	9186678	9720388	8226090	6406750
7504018	4788692	2166635	9216144	1126448	8276194	6526885
7534791	5048225	2396293	9396297	1166750	8786243	6576561
7674064	5098471	2476919	9406569	1226968	8886890	6596518
7684776	5598622	2916871	1630295	1306530	9246002	6646363
7744453	5668437	3086839	1730968	1366030	9896736	7236390
8164262	5788298	3296957	1860106	1426462	9986853	7536665
8194887	5968703	3556232	1920779	1456982	1266291	7576294
8554319	5998581	3606363	2160096	1686839	1606385	7596260
8814677	6118333	3706688	2220081	1806566	1656116	7606079
8994680	6298989	3746389	2420466	1876688	1716978	7806510
9044911	6478696	3776420	2490007	2046307	1806323	7936257
9094142	6498474	3986725	2820071	2176173	1876562	8206270
9144954	7018500	4406564	3130042	2206233	2176477	8286335
9274312	7148389	4546010	3830755	2376558	2216066	8476656
9314449	7638926	4606638	4140171	2896165	2266987	8916973
9714607	7948375	4796512	4380656	2996213	2556720	9396393
1036542	8008543	5096361	4500236	3026449		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Résultats

Tirage du 11-07-86

Provincial NUMEROS LOTS
3188771 500 000\$
188771 50 000\$
88771 1 000\$
8771 100\$
771 25\$
71 10\$

636 Tirage du 11-07-86
4 6 20 25 28 36 no complémentaire 19

GAGNANTS LOTS
6/6 2 159 947.50\$
5/6+ 1 56 870.00\$
5/6 136 522.70\$
4/6 4843 54.30\$

Mise-tôt 5 6 17 21
GAGNANTS LOT
231 216.40\$

Ventes totales: 1 585 160.00\$

Prochain gros lot 200 000.00\$ approx.

Quotidienne NUMEROS LOTS
756859 50 000\$
56859 5 000\$
6859 250\$
859 50\$
59 5\$

Semaine du: 05-07-86 3 4

La Mini Tirage du 11-07-86
75685 1 000\$
7568 100\$
756 10\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PENSEZ À L'ACHAT D'UNE ROULOTTE OU TENTE-ROULOTTE, NEUVE OU USAGÉE, POUR VOS PROCHAINES VACANCES!

PROFITEZ DE NOS SPÉCIAUX DE JUILLET, vous ne serez pas déçu.

HEURES D'OUVERTURE: lundi au vendredi, 9h-21h; samedi, 9h-12h; dimanche, fermé.

Service de pièces des plus complets
VENTE ET ÉCHANGE
PLAN DE FINANCEMENT BANCAIRE
DEPOSITAIRE

APALACHE - PROWLER - GITAN - BON AIR

Route 20, sortie 376
MONTMAGNY 248-2228
Une équipe expérimentée pour vous servir!

LA NOUVELLE Super Loto

PRÉSENTE

La Cadillac DES LOTS BONIS

Grattez-vous un sachet de nouvelle Super... et courez la chance de gagner l'une des 125 Cadillac* offertes instantanément à chaque 2 semaines, du 7 juillet au 31 août juste en grattant le sachet.

500 CADILLAC EN LOTS BONIS INSTANTANÉS

Toujours à 10\$, votre billet de Super est bon pour 2 tirages et vous offre 2 gros lots de 1 million \$ chacun tous les 2 dimanches.

*Dans le cas où la voiture offerte n'est pas disponible au moment où elle est réclamée, la Société de la loterie interprovinciale Inc. se réserve le droit de substituer une voiture équivalente.

Gardez le contact avec Québec, même en vacances!

Où trouver LE SOLEIL

à Old Orchard et dans le Maine:

Beach Pharmacy 39, Old Orchard St.	Motel Kebek-3 Carlsmith Ave.	PINE POINT Amato's Market 27, East Grand Ave.
Radley's Market Cascade Road	Atlantic Sandwich Shop 33, West Grand Ave.	Cape Elysbeth Thuros Market
Powder Horn Camping Cascade Road	Harold's Cut Rate 11, East Grand Ave.	CAMP ELLIS Langevin's Market 3, Cove Ave.
Potvin's Market Saco Ave.	Moby Dick 74, East Grand Ave.	Braley's Market Main Ave.
Wagon Wheels Park Saco Ave.	Motel Kebek-2 Brisson St.	KENNEBUNKPORT Colonial Pharmacy Dock Square
Wild Acres Trailer Park Saco Ave.		Meserve's Market Western Ave.
Gregory's Market 120, West Grand Ave.		Bennett's Store Sea Road
Gull Motel West Grand Ave.		WELLS BEACH Ben's Market 30, Atlantic Ave.
West Grand Market 75, West Grand Ave.		OGUNQUIT Village Food Market 8, Maine St.